

Fitness Club

RUEIL MALMAISON

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

L'adhérent s'engage notamment à respecter les consignes suivantes :

- ✓ La carte d'adhérent est obligatoire pour accéder au club.
- ✓ Porter des vêtements et des chaussures de sport propres, exclusivement dédiés à un usage en intérieur afin de préserver la propreté des lieux: jeans, casquettes, bonnets ou capuches sont strictement interdits.
- ✓ Utiliser une serviette sur les appareils et tapis de sol.
- ✓ Se munir d'un cadenas afin de sécuriser son casier durant l'entraînement.
- ✓ Désinfecter sa place et son matériel après utilisation au moyen de produits de nettoyage prévu à cet effet.
- ✓ Ranger le matériel après utilisation. Ne pas jeter les poids et disques au sol, ni les sortir de l'espace réservé à cet effet.
- ✓ N'ouvrir les sorties de secours qu'en cas d'urgence.
- ✓ Ne pas toucher aux téléviseurs.
- ✓ Ne pas fumer, ni manger à l'intérieur ou devant la porte du club. Ne pas apporter de la nourriture au sein du club.
- ✓ S'engager, en cas d'accident dont il serait témoin, à appeler immédiatement les secours.
- ✓ Respecter les autres adhérents et membres du personnel, ainsi que les locaux et matériels mis à sa disposition.
- ✓ Clause de neutralité, l'adhérent s'interdit le port de tout signe manifestant des convictions personnelles et religieuses.
- ✓ Reconnaître à la direction du club la faculté d'exclure de l'établissement, sans préavis ni indemnité, toute personne dont l'attitude, le comportement ou la tenue serait contraire aux bonnes mœurs ou gênante pour les autres adhérents.

Le non-respect du règlement intérieur constituera un motif légitime et immédiat, de résiliation du présent contrat.